



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 11 AVRIL 2017

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 11 avril 2017 à 19h30, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

La séance a pour but :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Informations aux citoyens et résumé des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;
- 3- Approbation des procès-verbaux;
- 4- Entérinement – Registre des chèques;
- 5- Adoption de projet de règlements;
- 6- Avis de motion de règlements :
 - a) Avis de motion du règlement numéro 1547-17 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par le Ville de Saint-Constant afin de modifier des tarifs applicables à l'urbanisme et au Service des loisirs (module culturel et sport);
 - b) Avis de motion du règlement numéro 1548-17 décrétant une dépense de 5 310 730 \$ et un emprunt de 5 310 730 \$ pour la reconstruction de rues, la construction de bordures et d'un réseau d'égout pluvial, la réhabilitation de l'égout sanitaire, le remplacement de l'aqueduc (si requis), le réaménagement des emprises, la mise en place ou le remplacement de l'éclairage de même que d'autres travaux connexes sur les rues Lasalle, Cousineau, Des Pins et une partie de la rue Côté et des travaux de reprofilage et de prolongement d'une conduite pluviale pour le bassin de rétention des Prémontrés;
 - c) Avis de motion du règlement numéro 1008-01-17 modifiant le numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter le plan de signalisation applicable au projet intégré le Carré Bloomsbury phase I;
- 7- Adoption de règlements :
 - a) Adoption du règlement numéro 1534-17 relatif aux usages conditionnels;



No de résolution
ou annotation

- b) Adoption du règlement numéro 1543-17 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de voirie) et un emprunt de 2 173 090 \$;
 - c) Adoption du règlement numéro 1544-17 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour le réaménagement du Parc Montreuil;
 - d) Adoption du règlement numéro 1545-17 décrétant une dépense de 575 000 \$ et un emprunt de 575 000 \$ pour l'acquisition d'équipement de réfrigération pour patinoire extérieure réfrigérée;
 - e) Adoption du règlement 1546-17 modifiant le règlement numéro 1295-09 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de modifier le pourcentage des frais d'administration;
- 8- Contrats et ententes :
- a) Renonciation partielle à une servitude existante et acquisition de servitudes – Projet de développement domiciliaire – Terre 235 Phase II;
 - b) Acquisition de servitudes – Mise en lumière de l'église;
 - c) Projet Héritage Roussillon phase 4 – Échange de terrains en vue de la création d'un parc de secteur;
 - d) Autorisation de signatures – Avenant numéro 1 – Protocole d'entente – Projet de développement terre 235 phase II;
- 9- Soumissions :
- a) Soumissions – Bouclage de la conduite d'eau potable sur la Montée Saint-Régis – 2016GÉ21-1;
- 10- Mandats :
- a) Mandats – Modifications des limites de l'emphytéose – Chemin d'accès à la patinoire réfrigérée et partie du lot initial;
 - b) Mandat de représentation – Programme de remboursement volontaire;
- 11- Dossiers juridiques;
- 12- Ressources humaines :
- a) Démission au poste de spécialiste en approvisionnement – Service des finances et trésorerie;
 - b) Embauche au poste de contremaître – Division des travaux publics;
 - c) Embauche au poste de contremaître temporaire – Division des travaux publics;
 - d) Embauche au poste de coordonnateur en urbanisme et en aménagement du territoire – Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;



No de résolution
ou annotation

- e) Embauche au poste de spécialiste en approvisionnement – Service des finances et trésorerie;
- f) Autorisation de signature – Transaction et reçu-quittance;
- g) Probation au poste de contremaître – Division des travaux publics;
- h) Autorisation de signature – Lettre d’entente numéro 23 – Convention collective des employés de bureau;
- i) Autorisation de signature – Lettre d’entente numéro 24 – Convention collective des employés de bureau;
- j) Autorisation de signature – Lettre d’entente numéro 25 – Convention collective des employés de bureau;

13- Gestion interne :

- a) Projet – Conseil des jeunes;
- b) Autorisation de dépenses et de transfert budgétaire – Marché de Noël édition 2017;
- c) Autorisation d’emprunt temporaire – Règlement numéro 1543-17;
- d) Autorisation d’emprunt temporaire – Règlement numéro 1544-17;
- e) Autorisation d’emprunt temporaire – Règlement numéro 1545-17;
- f) Nomination du maire suppléant;
- g) Nomination – Conseil local du patrimoine – Membre citoyen;
- h) Aide financière 2017 – Exporail;
- i) Autorisation de dépense et affectation au fonds de roulement – Modules d’exercice – Projet Passeport santé;
- j) Affectation au fonds de roulement – Fourniture et livraison de dalles de béton pour unités multimatières;
- k) Demande de certification d’autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Développement domiciliaire Héritage Roussillon secteur G phase 4;
- l) Autorisation de dépense – Assises de l’Union des municipalités du Québec;

14- Gestion externe :

- a) Révision des limites municipales le long de la route 132 – Analyse économique conjointement avec la Ville de Sainte-Catherine;

15- Demande de la Ville :

- a) Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications – Programme d’aide aux collections;



No de résolution
ou annotation

16- Recommandation de la Ville :

- a) Opposition de la Ville à la politique de gestion des parcs de stationnement;

17- Dépôt de documents;

18- Période de questions;

19- Demandes de dérogation mineure;

20- Demandes de PIIA :

- a) Demande de PIIA numéro 2017-00008 – 400, route 132 Local 145;
- b) Demande de PIIA numéro 2017-00011 – 190, rue Saint-Alexandre;
- c) Demande de PIIA numéro 2017-00014 – 117, rue de Ronsard;
- d) Demande de PIIA numéro 2017-00016 – Projet domiciliaire Terre 235 phase 2 – Lotissement;

21- Période de questions;

22- Levée de la séance.

141-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour tel que proposé.

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉ DES
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES
EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville. Il leur fait part du résultat des activités tenues dernièrement et les informe de celles qui sont prévues.

Il fait également lecture d'une lettre datée du 16 mars 2017 reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le suivi des recommandations formulées dans le rapport de vérification de février 2012.

La greffière résume les résolutions adoptées lors des séances extraordinaires du 20 mars et 22 mars 2017.



No de résolution
ou annotation

142-17 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire les procès-verbaux du 14 mars, du 20 mars et du 22 mars 2017.

Que ces procès-verbaux soient approuvés tels que présentés.

143-17 ENTÉRINEMENT – REGISTRE DES CHÈQUES

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le registre des chèques du mois de mars 2017 se chiffrant à 4 652 636,00 \$ tel que présenté dans la liste produite par le Service des finances le 30 mars 2017.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENTS :

AUCUNE

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENTS :

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1547 -17

Avis de motion est donné par madame Louise Savignac, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1547-17 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier des tarifs applicables à l'urbanisme et au Service des loisirs (module culturel et sport).

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1548-17

Avis de motion est donné par monsieur David Lemelin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1548-17 décrétant une dépense de 5 310 730 \$ et un emprunt de 5 310 730 \$ pour la reconstruction de rues, la construction de bordures et d'un réseau d'égout pluvial, la réhabilitation de l'égout sanitaire, le remplacement de l'aqueduc (si requis), le réaménagement des emprises, la mise en place ou le remplacement de l'éclairage de même que d'autres travaux connexes sur les rues Lasalle, Cousineau, Des Pins et une partie de la rue Côté et des travaux de reprofilage et de prolongement d'une conduite pluviale pour le bassin de rétention des Prémontrés.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-01-17

Avis de motion est donné par madame Chantale Boudrias, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1008-01-17 modifiant le numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter le plan de signalisation applicable au projet intégré le Carré Bloomsbury phase I.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

144-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1534-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 10 janvier 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet a eu lieu le 9 février 2017;

CONSIDÉRANT que suivant la consultation publique tenue le 9 février 2017 des modifications ont été apportées au projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1534-17 relatif aux usages conditionnels, tel que soumis à la présente séance.

145-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1543-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 14 mars 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix.

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

D'adopter le règlement numéro 1543-17 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de voirie) et un emprunt de 2 173 090 \$, tel que soumis à la présente séance.

146-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1544-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 14 mars 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1544-17 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour le réaménagement du Parc Montreuil, tel que soumis à la présente séance.

147-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1545-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 14 mars 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1545-17 décrétant une dépense de 575 000 \$ et un emprunt de 575 000 \$ pour l'acquisition d'équipement de réfrigération pour patinoire extérieure réfrigérée, tel que soumis à la présente séance.

148-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1546-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 14 mars 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1546-17 modifiant le règlement numéro 1295-09 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de modifier le pourcentage des frais d'administration, tel que soumis à la présente séance.

CONTRATS ET ENTENTES :

149-17 RENONCIATION PARTIELLE À UNE SERVITUDE EXISTANTE ET ACQUISITION DE SERVITUDES – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE – TERRE 235 PHASE II

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De renoncer partiellement aux droits résultant de la servitude publiée sous le numéro 21 444 288 par la réduction partielle des fonds servants mais en autant seulement que ceux-ci concernent les lots 6 015 462, 6 015 463, 6 022 693 et 6 022 694 du cadastre du Québec.

D'acquérir, à titre gratuit, de la compagnie 9200-7889 QUÉBEC INC. ou de tout autre propriétaire les servitudes réelles et perpétuelles suivantes :

- de passage en faveur de la Ville pour l'accès vers le cours d'eau à proximité contre une partie des lots 6 015 462, 6 015 463 et 6 022 694 du cadastre du Québec, telles que décrites et montrées à une description technique et un plan préparés le 7 mars 2017 par Louise Rivard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 18907 de ses minutes.
- de passage en faveur de la Ville pour l'entretien de l'émissaire pluvial contre une partie des lots 5 356 082, 6 022 693 et 5 196 899 du cadastre du Québec, telles que décrites et montrées à une description technique et un plan préparés le 7 mars 2017 par Louise Rivard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 18907 de ses minutes.

La compagnie 9200-7889 QUÉBEC INC. désignera le notaire de son choix afin de préparer l'acte nécessaire de même que tous les autres documents requis à cette fin et de procéder à leur publication, le tout à leurs frais.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de renonciation partielle à une servitude ainsi que les actes de servitudes de même que tous les autres documents requis à cette fin.



No de résolution
ou annotation

150-17 ACQUISITION DE SERVITUDES – MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir, à titre gratuit en considération des travaux qui seront réalisés pour la mise en valeur du patrimoine religieux, de la Fabrique de Saint-Constant, les servitudes réelles et perpétuelles nécessaires à l'installation, l'entretien, la réparation, la reconstruction et le maintien de systèmes d'éclairage sur le bâtiment sis au 242, rue Saint-Pierre et contre le lot 2 869 217 du cadastre du Québec, aux conditions stipulées à la promesse de cession de servitudes jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude de même que tous les autres documents requis à cette fin.

De mandater Me Michel Rivard, notaire, afin de préparer l'acte de servitudes, de même que tous les autres documents requis à cette fin et de procéder à sa publication, le tout, aux frais de la Ville.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-418.

151-17 PROJET HÉRITAGE ROUSSILLON PHASE 4 – ÉCHANGE DE TERRAINS EN VUE DE LA CRÉATION D'UN PARC DE SECTEUR

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan projet de lotissement, pour un échange de terrains afin de créer le parc de secteur à même la phase 4 du projet domiciliaire Héritage Roussillon, par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre pour le promoteur;

CONSIDÉRANT que les lots touchés par les échanges de terrains sont les lots 5 518 105 et 5 686 055 du cadastre du Québec, lesquels lots feront l'objet d'une nouvelle désignation cadastrale;

CONSIDÉRANT le plan de l'arpenteur-géomètre Vital Roy, dossier 25081-03, minute 48452, daté du 2 février 2017 et un second plan nommé plan d'ensemble, minute 48455 en date du 2 février 2017;

CONSIDÉRANT que l'échange de terrain permettra d'avoir un parc beaucoup plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT que cet échange n'entraîne pas une diminution de superficie tant au niveau du parc qu'au niveau de l'espace vert;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil municipal numéro 480-16 « Demande de PIIA numéro 2016-00078 – Héritage Roussillon phase 4 – Projet de lotissement » approuvant la proposition de lotissement des terrains de la phase 4 du développement domiciliaire Héritage Roussillon;

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

De procéder à un échange de terrain avec la Société St-Constant/Ste-Catherine S.E.C. ou tout autre propriétaire selon les plans déposés par le requérant, monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre minute 48452 et 48 455 datés du 2 février 2017.

D'acquérir le lot projeté numéro 6 052 828 du cadastre du Québec pour des fins de parc.

D'acquérir également le lot projeté numéro 6 052 829 du cadastre du Québec pour des fins de rue.

De céder en échange le lot projeté numéro 6 052 831 du cadastre du Québec à Société St-Constant/Ste-Catherine S.E.C.

Le tout est fait sans soulte.

Société St-Constant/Ste-Catherine S.E.C. désignera le notaire de son choix, assumera les frais de préparation de l'acte d'échange, le coût de sa publication et des copies requises.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

152-17 AUTORISATION DE SIGNATURES – AVENANT NUMÉRO 1 –
PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT
TERRE 235 PHASE II

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 au protocole d'entente entre la Ville de Saint-Constant et 9200-7889 Québec inc. concernant le projet de développement terre 235 phase II. Cet avenant a notamment pour objet de modifier la teneur des travaux, la date de réalisation des sous-phases 3 et 4.

SOUSSIONS :

153-17 SOUSSIONS – BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'EAU
POTABLE SUR LA MONTÉE SAINT-RÉGIS – 2016GÉ21-1

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé, par avis public, des soumissions pour la réalisation du bouclage du réseau d'aqueduc sur la montée Saint-Régis, entre le numéro civique 293 de la montée Saint-Régis et la rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que 8 soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :



No de résolution
ou annotation

| SOUMISSIONNAIRE | Montant (taxes incluses) |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 175784 Canada Inc. Bricon | 579 019,18 \$ |
| MSA Infrastructures Inc. | 609 952,21 \$ |
| Bricon Inc. | 615 408,60 \$ |
| Construction JP Roy Inc. | 621 267,73 \$ |
| Excavation Loiselle Inc. | 633 000,00 \$ |
| Catalogna & Frères Ltée | 661 286,20 \$ |
| CBC 2010 Inc. | 675 000,00 \$ |
| Construction Jacques Théorêt Inc. | 735 433,21 \$ |

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux d'installation d'une conduite d'eau potable comprenant notamment l'installation de vannes de fermeture, de branchements d'eau potable, de poteau d'incendie et de réfection des lieux.

D'octroyer le contrat pour la réalisation du bouclage du réseau d'aqueduc sur la montée Saint-Régis, entre le numéro civique 293 de la montée Saint-Régis et la rue Sainte-Catherine, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 175784 Canada Inc. (Bricon), aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2016GÉ21-1 préparé par la firme Comeau Experts-Conseils et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 579 019,18 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

L'octroi de la totalité du présent contrat ainsi que le paiement des sommes s'y rapportant sont conditionnels à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les sommes nécessaires au paiement du présent contrat, le cas échéant, seront puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1517-16 décrétant une dépense et un emprunt de 611 075 \$ pour la construction d'une conduite d'aqueduc maitresse sur une partie de la montée Saint-Régis et des branchements d'immeubles (poste budgétaire 23-517-10-391).

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la Loi sur les travaux municipaux.



No de résolution
ou annotation

MANDATS :

154-17 MANDATS – MODIFICATIONS DES LIMITES DE L'EMPHYTÉOSE – CHEMIN D'ACCÈS À LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE ET PARTIE DU LOT INITIAL

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 5 098 584 du cadastre du Québec soumis à l'emphytéose est requis par la Ville pour l'implantation d'un chemin d'accès avec fossés, à la patinoire réfrigérée projetée;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la convention d'emphytéose, Complexe Sportif St-Constant inc. s'est engagé à abandonner l'emphytéose pour une autre partie du lot 5 098 584 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater Me Michel Rivard notaire pour la réalisation des démarches nécessaires à l'abandon partiel de l'emphytéose par l'emphytéote sur deux parties du lot 5 098 584 du cadastre du Québec dont notamment : l'obtention à modification cadastrale de chacun des créanciers de l'immeuble, la mainlevée partielle pour chacune des hypothèques pour les deux lots retirés et l'acte d'abandon partielle de l'emphytéose

De mandater Louise Rivard arpenteur-géomètre afin qu'il soit procédé à la création des trois nouveaux lots à même le lot 5 098 584. Le premier correspondra à la partie nécessaire au chemin, le second à la partie prévue à l'article 25 de la convention et le troisième au résidu du lot.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer pour et au nom de la Ville tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-140-00-418 (2 000 \$) et 02-140-00-419 (2 000 \$).

155-17 MANDAT DE REPRÉSENTATION – PROGRAMME DE REMBOURSEMENT VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant souhaite entreprendre dès à présent toutes les démarches requises aux fins de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion d'un contrat public;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à établir la liste des contrats publics susceptibles de donner lieu à la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives;

CONSIDÉRANT que la Ville a également l'intention de faire valoir tous ses droits dans le cadre du Programme de remboursement volontaire mis en œuvre aux termes de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (RLRQ, c. R-2.2.0.0.3) et,



No de résolution
ou annotation

subséquemment à l'expiration de ce Programme, à tenter les recours judiciaires appropriés en vertu de la Loi le cas échéant;

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour représenter la Ville de Saint-Constant dans le cadre de la mise en œuvre de toute procédure utile aux fins de la récupération de sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives à l'égard de divers contrats publics impliquant la Ville et, à cet effet, d'autoriser ses avocats à tenter, le cas échéant, les recours appropriés ou de représenter la Ville dans le cadre du Programme de remboursement volontaire ou de la Loi, y compris le mandat de retenir les services de tout expert requis selon le cas, le tout selon l'offre de services du 27 mars 2017 soumise à la Ville.

D'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-412.

DOSSIERS JURIDIQUES :

AUCUN

RESSOURCES HUMAINES :

156-17 DÉMISSION AU POSTE DE SPÉCIALISTE EN APPROVISIONNEMENT – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte de la démission de madame Marie-Christine Babin au poste de spécialiste en approvisionnement au Service des finances et trésorerie. Cette démission a pris effet en date du 7 avril 2017.

De remercier madame Babin pour les services rendus à la Ville.

157-17 EMBAUCHE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 12 avril 2017, monsieur Bruno Leblanc, à titre d'employé à l'essai, au poste de contremaître à la Division des travaux publics, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail



No de résolution
ou annotation

des employés non syndiqués. L'employé bénéficiera de 15 jours de vacances à compter du 1^{er} mai 2017.

Son salaire annuel, à la date de son embauche, sera celui du 3^e échelon de la classe 6.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant-trésorier à transférer la somme de 5 000 \$ du poste budgétaire 02-140-00-418 « Frais notariés » et de transférer la somme de 1 387 \$ du poste budgétaire 02-750-105-23 « Tonte de gazon » vers le poste budgétaire 02-310-00-111 « Rémunération employés réguliers – Services techniques ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

158-17 EMBAUCHE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE TEMPORAIRE –
DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 12 avril 2017, monsieur Alin Bordeianu, à titre d'employé, au poste de contremaître temporaire à la Division des travaux publics, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués à l'exception du régime de retraite. L'employé bénéficiera de 15 jours de vacances à compter du 1^{er} mai 2017.

Son salaire annuel, à la date de son embauche, sera celui du 3^e échelon de la classe 6.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant-trésorier à approprier un montant de 69 449\$ de l'excédent non affecté et d'autoriser à cet effet la trésorière ou l'assistant-trésorier à transférer la somme de 69 449 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 « Excédent de fonctionnement non affecté » vers le poste budgétaire 02-310-00-111 « Rémunération des employés réguliers – Service des travaux publics ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

159-17 EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR EN
URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE –
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 12 avril 2017, monsieur Marc-Roger Labrecque, à titre d'employé à l'essai, au poste de coordonnateur en urbanisme et en aménagement du territoire au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. L'employé bénéficiera de 15 jours de vacances à compter du 1^{er} mai 2017.



No de résolution
ou annotation

Son salaire annuel, à la date de son embauche, sera celui du 4^e échelon de la classe 5.

160-17 EMBAUCHE AU POSTE DE SPÉCIALISTE EN APPROVISIONNEMENT – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 1^{er} mai 2017, madame Sophie Parent, à titre d'employée à l'essai, au poste de spécialiste en approvisionnement au Service des finances et trésorerie, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. L'employée bénéficiera de 15 jours de vacances à compter de son embauche.

Son salaire annuel, à la date de son embauche, sera celui du 6^e échelon de la classe 5.

161-17 AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION ET REÇU-QUITTANCE

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner et d'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la chef de la Division des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction reçu-quittance entre la Ville de Saint-Constant, le Syndicat Canadien de la fonction publique section locale 2566 et l'employé numéro 754 ayant pour objet le règlement du grief 2016-02.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 10 000 \$ du poste budgétaire 02-160-00-415 « Services juridiques – RH » vers le poste budgétaire 02-320-00-111 « Rémunération des employés réguliers – Service des travaux publics ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-111.

162-17 PROBATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que suivant le Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués de la Ville de Saint-Constant, tout employé à l'essai devient régulier après six (6) mois de travail continu au service de la Ville;

CONSIDÉRANT que la période de probation de monsieur Pierre Morand à titre de contremaître à la Division des travaux publics, se terminera le ou vers le 17 avril 2017 et que la Ville est satisfaite de son travail;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que monsieur Pierre Morand soit reconnu employé régulier au poste de contremaître à la Division des travaux publics, aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, et ce, dès l'expiration de sa période de probation.

163-17 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 23 – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE BUREAU

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la chef de la Division des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 23 à la convention collective de travail entre la Ville de Saint-Constant et le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 2566 (employés de bureau). Cette lettre a pour objet d'abolir un poste d'inspecteur en bâtiment pour créer un poste de chef inspecteur.

164-17 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 24 – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE BUREAU

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la chef de la Division des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 24 à la convention collective de travail entre la Ville de Saint-Constant et le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 2566 (employés de bureau). Cette lettre a pour objet d'abolir le poste de secrétaire des finances et de créer un poste de préposé à la comptabilité et d'attribuer le poste à madame Lisa Tousignant, laquelle sera soumise à une période d'essai de 130 jours.

165-17 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 25 – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE BUREAU

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la chef de la Division des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 25 à la convention collective de travail entre la Ville de Saint-Constant et le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 2566 (employés de bureau). Cette lettre a pour objet d'abolir le poste de préposé aux comptes payables et de créer un poste de préposé aux comptes payables et à l'approvisionnement et d'attribuer le



No de résolution
ou annotation

poste à madame Renée Châles, laquelle sera soumise à une période d'essai de 130 jours.

GESTION INTERNE :

166-17 PROJET – CONSEIL DES JEUNES

CONSIDÉRANT que le Conseil des jeunes a tenu une séance le 11 avril 2017 à 19h;

CONSIDÉRANT que lors de cette séance, le Conseil des jeunes a adopté une résolution par laquelle il souhaitait voir se réaliser les projets d'aménagement de mobilier urbain à titre de lieu rassembleur et incluant une tyrolienne et la création de traverses piétonnières thématiques aux abords des écoles;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 29-17 « Autorisation de dépense – Projets du Conseil des jeunes de Saint-Constant », le Conseil municipal a autorisé la dépense;

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De réaliser les projets d'aménagement de mobilier urbain à titre de lieu rassembleur et incluant une tyrolienne et la création de traverses piétonnières thématiques aux abords des écoles.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

167-17 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE – MARCHÉ DE NOËL ÉDITION 2017

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser une dépense de 8 850 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de l'édition 2017 du Marché de Noël de Saint-Constant.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant-trésorier à transférer à cet effet la somme de 9 300 \$ du poste budgétaire 02-610-00-418 « Honoraires professionnels d'urbanisme » vers le poste budgétaire 02-620-00-349 « Projets spéciaux (direction générale) ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-620-00-349.

168-17 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1543-17

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1543-17 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de voirie) et un emprunt de 2 173 090 \$;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la trésorière ou l'assistant-trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire de 2 173 090 \$ au moyen d'avances ou de billets remboursables à demande, pour et au nom de la Ville de Saint-Constant, auprès de la Banque Nationale.

Que le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

169-17 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1544-17

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1544-17 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour le réaménagement du Parc Montreuil;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la trésorière ou l'assistant-trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire de 300 000 \$ au moyen d'avances ou de billets remboursables à demande, pour et au nom de la Ville de Saint-Constant, auprès de la Banque Nationale.

Que le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

170-17 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1545-17

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1545-17 décrétant une dépense de 575 000 \$ et un emprunt de 575 000 \$ pour l'acquisition d'équipement de réfrigération pour patinoire extérieure réfrigérée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la trésorière ou l'assistant-trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire de 575 000 \$ au moyen d'avances ou de billets remboursables à demande, pour et au nom de la Ville de Saint-Constant, auprès de la Banque Nationale.



No de résolution
ou annotation

Que le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

171-17 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que monsieur Thierry Maheu soit nommé maire suppléant pour la période du 12 avril 2017 au 9 mai 2017 inclusivement.

172-17 NOMINATION – CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE – MEMBRE CITOYEN

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Frédéric Parisien à titre de membre citoyen représentant le Comité consultatif sur les activités récréatives, sportives, communautaires et culturelles comme membre du Conseil local du patrimoine, et ce, en date du 8 mars 2017, pour une période d'un an, soit jusqu'au 7 mars 2018.

173-17 AIDE FINANCIÈRE 2017 – EXPORAIL

CONSIDÉRANT que le 16 février 2004, la Ville de Saint-Constant signait un protocole d'entente avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (ci-après l'Association) concernant l'octroi d'une aide financière et l'utilisation d'une salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT que parmi les obligations de la Ville, l'article 4 a) du protocole d'entente prévoit que la Ville « verse une aide financière totalisant 469 500 \$ à l'Association, et ce, à raison de 46 950 \$ par année pendant 10 ans... »;

CONSIDÉRANT que cette obligation de la Ville s'est terminée en 2013;

CONSIDÉRANT les représentations faites par l'Association pour que la Ville de Saint-Constant poursuive, dans une perspective à long terme, la remise de cette aide financière de 46 950 \$, notamment en raison de l'effet de levier qu'elle procure, à titre de contribution du milieu, pour obtenir des subventions auprès du gouvernement du Québec, d'une part, et en raison des difficultés financières que vit l'Association en raison de la diminution des subventions du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite convenir, dans une perspective à long terme du maintien de cette aide financière, d'une entente avec l'Association concernant la revitalisation de leur propriété en façade sur la rue Saint-Pierre;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville a maintenu le versement du montant de l'aide financière en 2014, 2015 et 2016 suite à une entente avec l'Association;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2017 la Ville pourrait maintenir son aide financière dans la mesure où, jusqu'au 31 décembre 2017 les résidents de Saint-Constant, sur preuve de résidence, pourraient accéder au musée sans avoir à déboursier les frais d'admission.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant accorde une aide financière de 46 950 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire, selon les modalités de versement prévues à l'article 4 a) de l'entente existante échue, et ce, conditionnellement à l'acceptation par l'Association de la présente résolution et à son engagement.

Que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire ne charge pas les frais d'admission au musée jusqu'au 31 décembre 2017 pour les résidents de Saint-Constant, sur présentation d'une preuve de résidence.

Que la Ville de Saint-Constant et l'Association canadienne d'histoire ferroviaire entreprennent les discussions pour convenir d'une entente prévoyant les modalités d'une aide financière, s'il y a lieu, au-delà de 2017.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-711-00-513.

174-17 AUTORISATION DE DÉPENSE ET AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – MODULES D'EXERCICE – PROJET PASSEPORT SANTÉ

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser une dépense de 16 000 \$ pour la préparation du site pour l'installation de l'équipement Trekfit (modules d'exercice).

D'autoriser la trésorière ou l'assistant-trésorier à emprunter à cet effet jusqu'à une somme maximale de 16 000 \$ au fonds de roulement lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant-trésorier à transférer à cet effet la somme de 16 000 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – fonds de roulement » vers le poste budgétaire 23-022-12-610 « Passeport santé ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-02-12-610.



No de résolution
ou annotation

175-17 AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DALLES DE BÉTON POUR UNITÉS MULTIMATIÈRES

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou l'assistant-trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 6 173,29 \$ au fonds de roulement pour la fourniture et la livraison de dalles de béton pour unités multimatières, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant-trésorier à transférer à cet effet la somme de 6 173,29 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – fonds de roulement » vers le poste budgétaire 23-022-10-310 « Collecte à 2 voies ».

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant-trésorier à transférer à cet effet la somme de 6 173,29 \$ du poste budgétaire 23-022-12-750 « Installation de jeu d'eau au parc Jean Béliveau » vers le poste budgétaire 23-022-10-310 « Collecte à 2 voies ».

176-17 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE HÉRITAGE ROUSSILLON SECTEUR G PHASE 4

CONSIDÉRANT que le projet de développement domiciliaire Héritage Roussillon, secteur G phase 4 est situé dans le prolongement de la rue Renoir, à l'intersection de la rue Ronsard et comportera 155 unités d'habitation composées principalement d'habitations unifamiliales, unifamiliales jumelées et en rangée;

CONSIDÉRANT que la demande, qui sera déposée par la firme du promoteur, vise à permettre le prolongement des infrastructures dans cette nouvelle phase de développement et que la Division du Génie se prononce favorablement à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que ladite firme prévoit déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande de certificat d'autorisation (selon l'article 32) dans le cadre de ce projet.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant ne s'objecte pas à la délivrance de la demande d'autorisation, selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, du MDDELCC, pour les travaux d'infrastructures du Développement Héritage Roussillon secteur G phase 4;

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à prendre possession des infrastructures une fois les ouvrages terminés et que le consultant produira au MDDELCC (après autorisation de la Ville) une attestation quant à leur conformité;



No de résolution
ou annotation

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à entretenir les ouvrages sous sa responsabilité selon les pratiques optimales des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

177-17 AUTORISATION DE DÉPENSE – ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser madame Chantale Boudrias et messieurs Jean-Claude Boyer, Thierry Maheu et Mario Arsenault à dépenser une somme maximale de 1 500 \$ chacun sur présentation des pièces justificatives, afin de représenter la Ville aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal du 4 au 5 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal. Ce montant vise à couvrir les frais d'inscription, de stationnement, de kilométrage et de repas non compris dans le coût d'inscription.

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-495.

GESTION EXTERNE :

178-17 RÉVISION DES LIMITES MUNICIPALES LE LONG DE LA ROUTE 132 – ANALYSE ÉCONOMIQUE CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT l'intérêt des deux municipalités d'étudier les limites municipales communes;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant prévoient de développer, redévelopper, requalifier les terrains adjacents à la route 132 dans une perspective de développement durable, de boulevard urbain et de corridor de transport en commun métropolitain structurant à vocation multifonctionnelle et intégrant ainsi une mixité des usages;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Constant prévoit favoriser la réorganisation des terrains le long de la route 132 et leur utilisation à des fins mixtes, résidentielles, commerciales ou de bureaux;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à une analyse économique, conjointement avec la Ville de Sainte-Catherine, laquelle analyse est évaluée entre 15 000 \$ et 20 000 \$ et que les deux municipalités partagent les honoraires à parts égales, pour une contribution maximale de 10 000 \$ chacune.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-620-00-418.

DEMANDE DE LA VILLE :

179-17 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIONS

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme d'aide aux projets pour les collections de livres;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de ce programme.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la mise en œuvre et le dépôt de la demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

De mandater madame Nathalie Groulx, bibliothécaire en chef ou madame Nathalie Leclaire, directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

180-17 OPPOSITION DE LA VILLE À LA POLITIQUE DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT la nouvelle politique de gestion des parcs de stationnement du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique de tarification vise l'ensemble des établissements (hôpitaux, CLSC, CHSLD, services externes) du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique aura un impact financier pour les familles des usagers du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique aura également un impact sur la gestion des stationnements des municipalités du territoire de la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon).

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

Que la Ville de Saint-Constant fasse savoir son opposition à la nouvelle politique de gestion des parcs de stationnement du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest, à la MRC de Roussillon ainsi qu'aux députés de l'Assemblée nationale sur le territoire de la MRC de Roussillon.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- Suivi des recommandations formulées dans le rapport de vérification de février 2012 – Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire mars 2017;
- Liste des amendements budgétaires pour le mois de mars 2017 produite par le Service des finances le 30 mars 2017;
- Sommaire du budget au 31 mars 2017 produit par le Service des finances;
- États comparatifs des revenus et dépenses au 31 mars 2017 conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, soit un premier état comparant les revenus et dépenses au 31 mars 2017 à ceux du 31 mars 2016 et un second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Monsieur Michel Vachon dépose un document par lequel il demande copies des règlements dont les avis de motion sont donnés lors de la présente séance. Il dépose également deux documents. Un premier adressé à la Direction des Affaires juridiques dont l'objet est *Demande de récupération de dons du conseiller David Lemelin* et un second adressé à madame Nancy Trottier dont l'objet est *Avis de convocation des séances extraordinaires du mois de mars 2017*.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES :

AUCUNE



No de résolution
ou annotation

DEMANDES DE PIIA :

181-17 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2017-00008 – 400, ROUTE 132 LOCAL 145

CONSIDÉRANT que la requérante, madame Mélanie Raymond, dépose une demande de PIIA visant à faire approuver l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial et sur les vitrines au 400, route 132, local 145;

CONSIDÉRANT que le projet d'enseignes s'inscrit dans la suite du plan d'ensemble déposé lors du PIIA 2012-00006 (plan C);

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée sur le mur du bâtiment serait composée d'un logo (cercle bleu) et de lettres "Channel" représentant le nom du commerce « COMPACT SERVICE Le spécialiste des permis routiers »

CONSIDÉRANT que les lettres détachées auraient une face en acrylique blanc avec face en vinyle bleu et noir avec un fond en aluminium monté sur les rails en aluminium;

CONSIDÉRANT que l'éclairage interne du lettrage serait assuré par des lumières DEL;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée mesurerait 0,85 mètre par 3,63 mètres pour une superficie totale de 3,09 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les enseignes sur vitrine seraient composées d'un vinyle blanc comprenant un sigle (camion), le nom du commerce, le numéro de téléphone ainsi que les heures d'ouverture de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que la superficie des enseignes sur vitrine serait de 1,54 mètre carré, ce qui représente 11 % de la surface vitrée du local;

CONSIDÉRANT les plans A à C du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2017-00008, faite par madame Mélanie Raymond, concernant le 400, route 132, local 145, soit le lot 2 179 575 du cadastre du Québec, telle que déposée.

182-17 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2017-00011 – 190, RUE SAINT-ALEXANDRE

CONSIDÉRANT que la requérante, madame Catherine Poissant, dépose une demande de PIIA visant à faire approuver la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage attenant et une véranda 3 saisons au 190, rue Saint-Alexandre;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le plan d'implantation déposé par l'arpenteur-géomètre Louise Rivard sous le numéro de dossier 17-1003, minute 18801, et les plans de construction de Dessins Drummond;

CONSIDÉRANT que le bâtiment serait implanté à une distance de 7,60 mètres de la ligne avant, à une distance de 1,60 mètre de la ligne latérale droite, à une distance de 3,74 mètres de la ligne latérale gauche et à une distance de 12,21 mètres de la ligne arrière;

CONSIDÉRANT que le bâtiment aurait une toiture en pente recouverte en bardeau d'asphalte noir 2 tons;

CONSIDÉRANT que le bâtiment serait recouvert avec trois (3) types de matériaux de revêtement extérieur soient de la pierre, de la brique ainsi qu'un revêtement de vinyle;

CONSIDÉRANT que les matériaux utilisés pour ce modèle seraient les suivants:

- Bardeaux d'asphalte noir 2 tons
- Pierre Lafitt couleur Newport de Permacon
- Brique Cinco couleur Newport de Permacon
- Déclin de vinyle couleur manoir de Kaycan
- Portes, porte de garage, fenêtres : blanche

CONSIDÉRANT que les proportions de maçonnerie seraient les suivantes:

- Mur avant : 56 % (60 % minimum requis)
- Mur latéral gauche : 3 % (2,4 mètres de hauteur min.)
- Mur latéral droit : 0 % (2,4 mètres de hauteur min.)
- Mur arrière : 0 % (2,4 mètres de hauteur min.)
- Superficie totale des murs : 13 % (50 % minimum requis)

CONSIDÉRANT que le stationnement serait en asphalte d'une largeur de 6,7, mètres.

CONSIDÉRANT qu'afin de bonifier les aménagements et minimiser la largeur de l'aire de stationnement, le Service de l'urbanisme propose l'ajout d'un lilas japonais dans la cour avant et un chêne fastigié dans la cour arrière (exigence du règlement de zonage), la plantation de quatre (4) physocarpes à feuille d'obier, cinq (5) échinacées et un (1) genévrier ou cèdre (plan I);

CONSIDÉRANT les plans A à O du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le pourcentage de maçonnerie de la construction projetée ne respecte pas les dispositions sur les proportions minimales de matériaux nobles du projet de règlement de zonage numéro 1528-17;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de dérogation mineure n'a été déposée;

CONSIDÉRANT que la nouvelle construction serait implantée dans un vieux secteur qui est présentement en requalification, entre deux résidences existantes soient le 188 Saint-Alexandre (plan F) et le 192 rue Saint-Alexandre (plan G).



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le rapport défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2017-00011, faite par madame Catherine Poissant, concernant le 190, rue Saint-Alexandre, soit le lot 2 429 420 du cadastre du Québec, telle que déposée.

183-17 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2017-00014 – 117, RUE DE RONSARD

CONSIDÉRANT que le requérant, monsieur Marc-André Alain, dépose une demande de PIIA visant à faire approuver un aménagement d'entrée charretière et d'aménagement paysager pour le 117, rue de Ronsard;

CONSIDÉRANT que les travaux visent l'aménagement d'une aire de stationnement de 5 mètres de largeur dans l'emprise et de 6,5 mètres sur le terrain privé;

CONSIDÉRANT que le stationnement serait en asphalte avec bordure en pavé uni, localisé à 0 mètre de la ligne latérale gauche;

CONSIDÉRANT qu'un aménagement paysager complète la proposition, soit un muret de pierre devant la résidence avec plantation de graminées, vivaces, et deux (2) cèdres ornementaux ainsi que la plantation de graminées et vivaces le long du garage intégré;

CONSIDÉRANT qu'afin de bonifier les aménagements et détourner le regard de l'espace de stationnement, le Service de l'urbanisme recommande d'ajouter six (6) graminées dans la marge avant (essences au choix des propriétaires) et de planter des hostas et des cornouillers le long du garage;

CONSIDÉRANT les plans A et B du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme souhaitent que le requérant favorise la plantation de clématites.

CONSIDÉRANT le rapport favorable et le commentaire particulier du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2017-00014, faite par monsieur Marc-André Alain, concernant le 117, rue de Ronsard, soit le lot 5 517 950 du cadastre du Québec, telle que déposée.



No de résolution
ou annotation

184-17 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2017-00016 – PROJET
DOMICILIAIRE TERRE 235 PHASE II – LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que la compagnie requérante, 9206-0516 Québec Inc., dépose une demande de PIIA visant à faire approuver des modifications au plan de lotissement du projet domiciliaire de la terre 235 phase II (Quartier urbain Saint-Régis) approuvé par le Conseil municipal lors des demandes de PIIA 2015-00090, 2016-00004 et 2016-00014;

CONSIDÉRANT le plan cadastral numéro de dossier 1141554, minute 18829 et le plan projet d'implantation numéro de dossier 12-1173-20-2, minute 18647, préparés par l'arpenteur-géomètre Louise Rivard et un plan d'aménagement paysager préparé par la firme Les Consultants S.M. inc. portant le numéro de dossier F1520513-001, révisé le 10 février 2017;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au lotissement visent essentiellement à augmenter la profondeur des cours arrière des résidences unifamiliales contiguës à construire pour les terrains dont la rue privée est identifiée par les numéros 68, 69, 70 et 71 au plan B;

CONSIDÉRANT que les modifications aux dimensions des terrains entraîneraient des modifications à l'implantation des bâtiments du secteur et aux aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que l'implantation et les aménagements des bâtiments à construire sur les lots 6 050 745, 6 050 746 et 5 196 910 devront faire l'objet d'une demande de PIIA séparée puisqu'aucun détail sur les aménagements paysagers n'a été déposé et qu'il n'est pas exclu que ces terrains soient développés par un autre constructeur;

CONSIDÉRANT que la présente demande de PIIA modifie partiellement la demande de PIIA 2015-00090.

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement, le type de clôture autorisé dans le secteur ainsi que la séquence des modèles approuvés lors de la demande de PIIA 2016-00004 demeurent valides pour la présente demande de PIIA;

CONSIDÉRANT que la brique approuvée lors de la demande de PIIA 2016-00014 demeure valide pour la présente demande;

CONSIDÉRANT les plans A à D du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2017-00016, faite par la compagnie 9206-0516 Québec Inc., concernant les modifications au projet de lotissement, l'implantation et l'aménagement paysager pour les lots 6 050 697 à 6 050 739 et 6 050 747 à 6 050 750 du cadastre du Québec situés sur la rue du Grenadier, et ce, dans le cadre du projet domiciliaire de la Terre 235 phase II, telle que déposée.



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

185-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente séance soit levée.



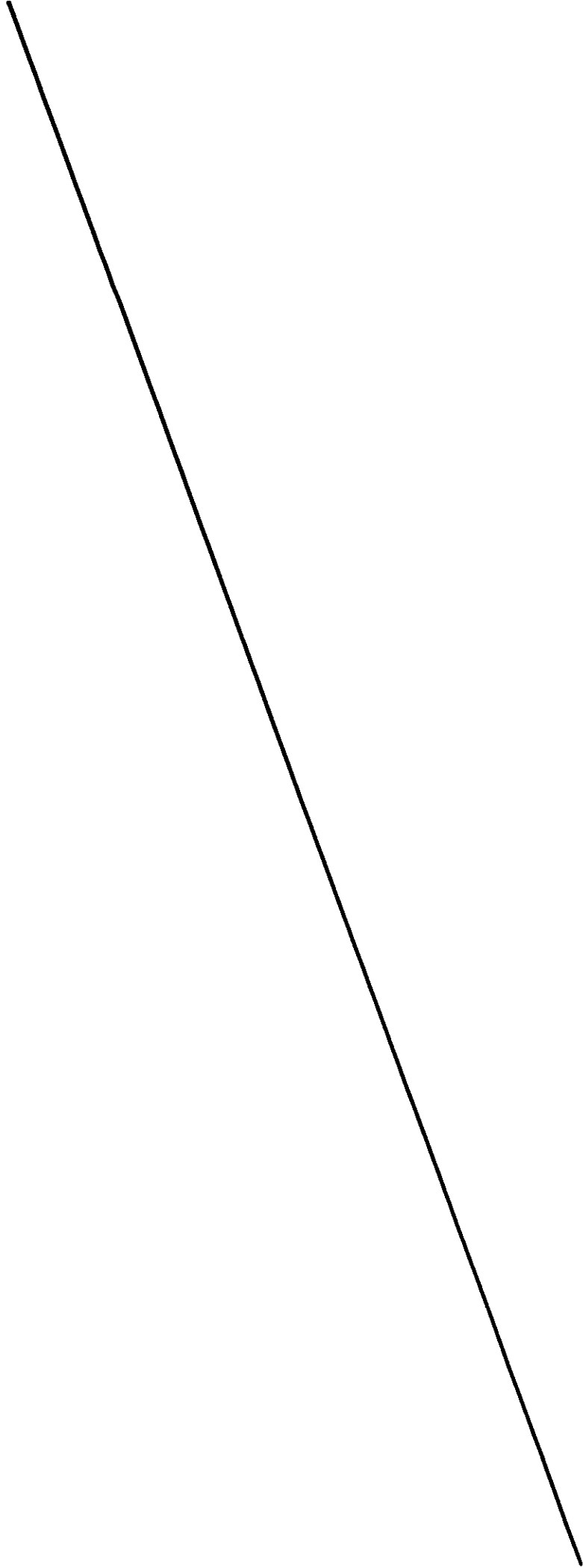
Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation





No de résolution
ou annotation

PROMESSE DE CESSION DE SERVITUDE ET AUTORISATION DE FAIRE
DES TRAVAUX

(Lot 2 869 217 du Cadastre du Québec – 242, rue Saint-Pierre)

PROPRIÉTAIRE: FABRIQUE DE SAINT-CONSTANT
242, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2A4

TÉLÉPHONE: Bureau: (450)

REPRÉSENTÉE PAR :

dûment autorisé à agir pour et au nom de la Fabrique de Saint-Constant tel qu'il le déclare.

1. Je, soussigné, pour et au nom du propriétaire, promets de céder à la Ville de Saint-Constant les servitudes réelles et perpétuelles nécessaires à l'installation, l'entretien, la réparation, la reconstruction et le maintien de système d'éclairage sur le bâtiment sis au 242, rue Saint-Pierre à Saint-Constant et contre le lot numéro 2 869 217 du cadastre du Québec. Nous autorisons également la Ville de Saint-Constant à exécuter les travaux ci-dessous mentionnés sur le bâtiment et sur le lot 2 869 217 du cadastre du Québec et ce dès la signature des présentes :

- Installation de projecteurs à l'extérieur, sur le bâtiment et au sol;
- Mise en lumière de 15 vitraux par l'installation de luminaires à l'intérieur;
- Installation du matériel de connexion;
- Autres travaux connexes

le tout tel que présenté au document joint à la présente promesse pour en faire partie intégrante.

PRIX

2. Cette servitude est cédée à titre gratuit en considération des travaux qui seront réalisés pour la mise en valeur du patrimoine religieux et comprend la valeur de cette servitude et tous les dommages pouvant en découler.

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. En cas d'intervention par la Ville sur le fond servant, la remise en état du terrain et du bâtiment dans leur état d'origine sera assumée par cette dernière.

4. Le contrat notarié comprendra toutes les conditions usuelles et les frais d'acte seront à la charge de la Ville. Je m'engage à signer ce contrat, sur demande de cette dernière.

5. Je m'engage également à procéder au retrait de la clôture ceinturant le cimetière



No de résolution
ou annotation

2017.

DURÉE ET VALIDITÉ

6. La présente promesse est valide et irrévocable jusqu'au 31 décembre Elle deviendra nulle si elle n'est pas acceptée avant cette date.

7. Nous nous engageons à n'ériger aucune construction sur les parcelles de terrains visées par la présente promesse, pendant la période de validité de cette promesse.

Et nous avons signé à Saint-Constant, le 2017.

Propriétaires:

Témoin:

La présente promesse est acceptée par le Conseil municipal selon les termes de la résolution adoptée le

Sophie Laflamme, greffière



Position des projecteurs à l'extérieur

No de résolution
ou annotation

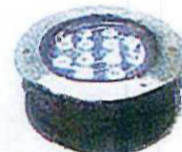
Le positionnement précis des
appareils sera assuré sur le site
par les concepteurs lumières.



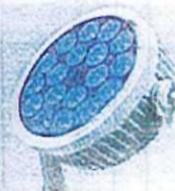
Partie supérieure du
clocher
4 X POD 70a

Intérieur du clocher
3 X POD 70a

Partie inférieure du
clocher
4 X POD 70a



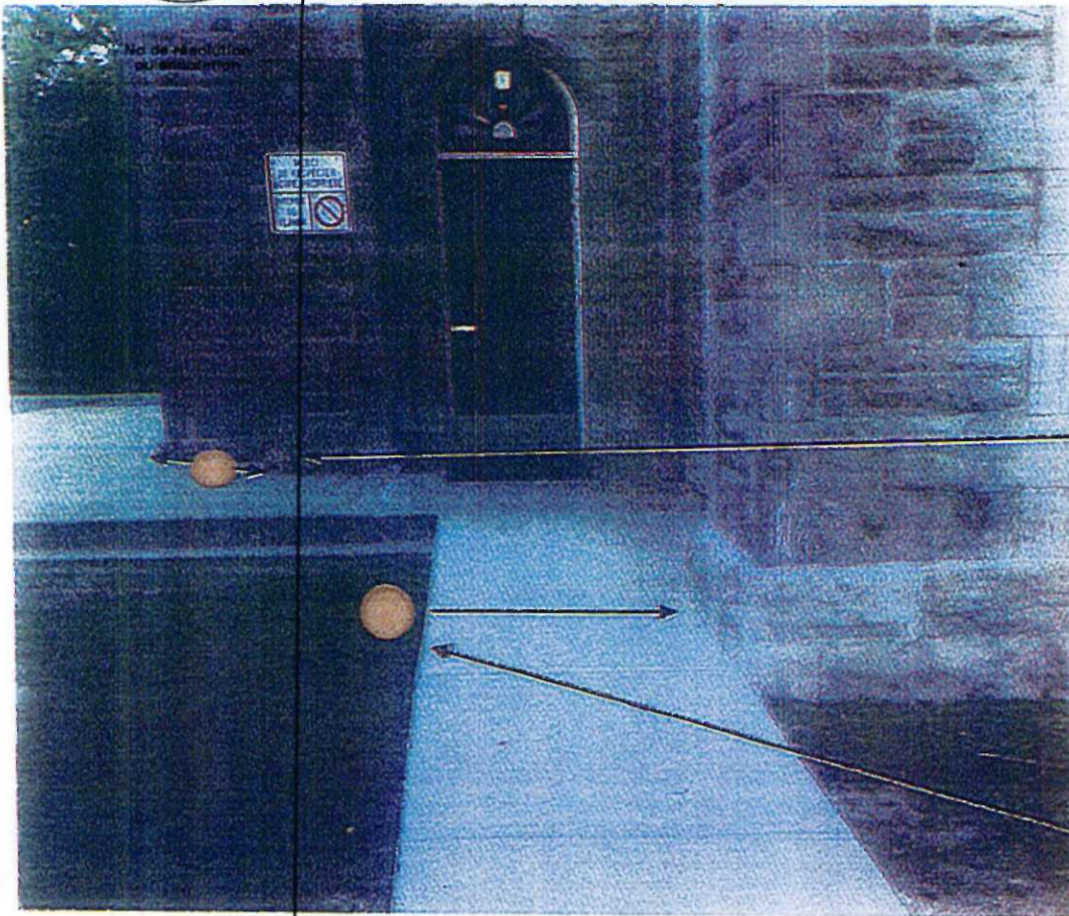
Encastré au sol
2 X TRI 12IP



Au sol
4 X POD 180a



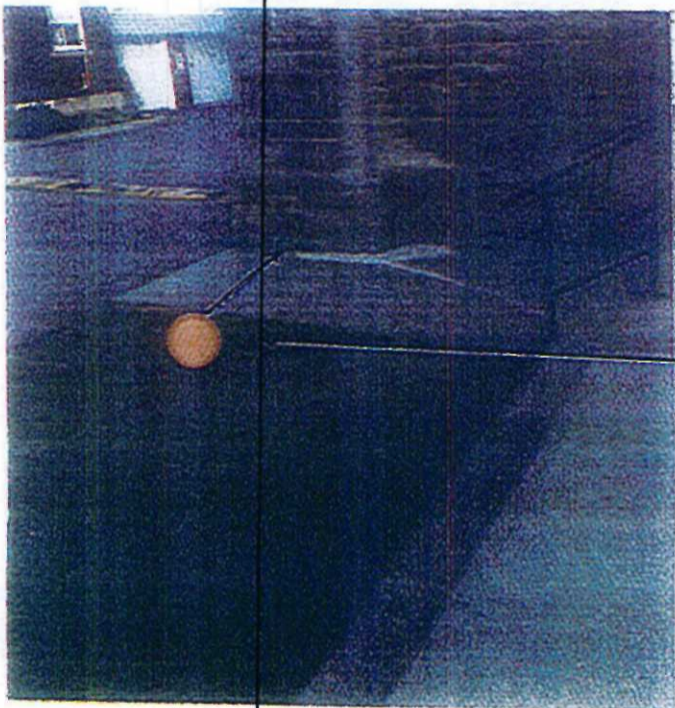
Position des 4 POD 18Qa



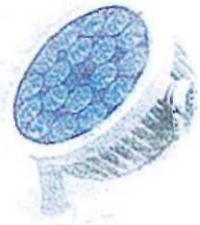
1 X POD 18Qa
Installé au sol

Un 2^e POD 18Qa
s'installe à la même
position de l'autre côté
de l'entrée principale

1 X POD 18Qa
Installé sur un pieu vissé
en bordure du trottoir /
centré avec la colonne
du coin

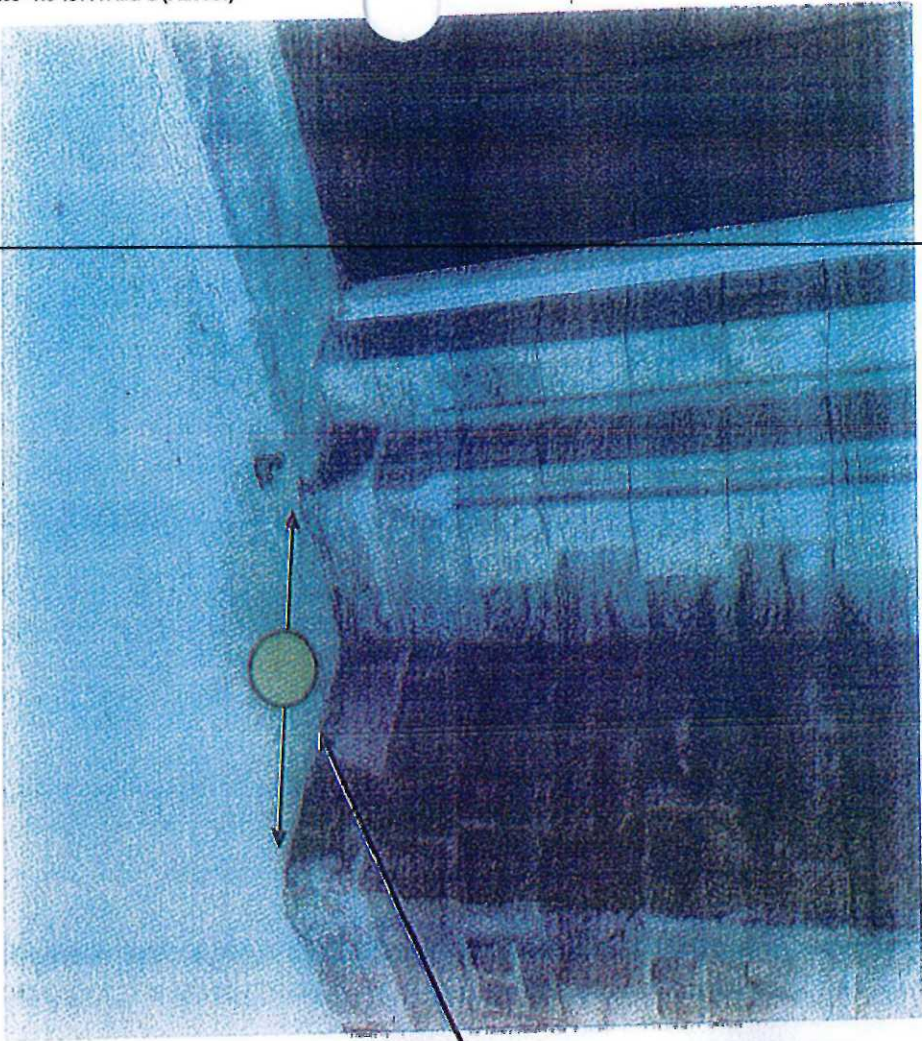


1 X POD 18Qa
Installé sur un pieu vissé
en bordure du trottoir /
centré avec la colonne
du coin





North of the
Position des 2 TRI 121P



1 X TRI 121P
Encastré dans le sol
Un 2^e TRI 121P s'installe
à la même position de
l'autre côté de l'entrée
principale



No de résolution
ou annotation

Mise en lumière de 15 vitraux Luminaires installés à l'intérieur



6 vitraux de chaque côté



6 vitraux de chaque côté



Luminaires à l'intérieur de l'église

Position des 14 36IP

No de résolution
ou annotation



Éclairage de 14 vitraux
14 X 36IP

Installés sur la tablette
de la fenêtre

Le câblage devra être
dissimulé / passage à
l'intérieur du mur ou
recouvert d'une
moulure discrète

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

JUTRAS KATHALON
BUREAU D'ÉTUDE LUMIÈRE

INSTRUMENTÉ PAR

819 475-5256 / 819 394-3350

www.etudelumiere.com

info@etudelumiere.com



Lumières à l'intérieur de l'église Position du POD 7Qa

No de résolution
ou annotation



Éclairage du vitrail au-
dessus de l'entrée
principale
1 X POD 7QA

Installé sur la tablette de
la fenêtre

JUTRAS BATHALON
BUREAU D'ÉTUDE LUMIÈRE

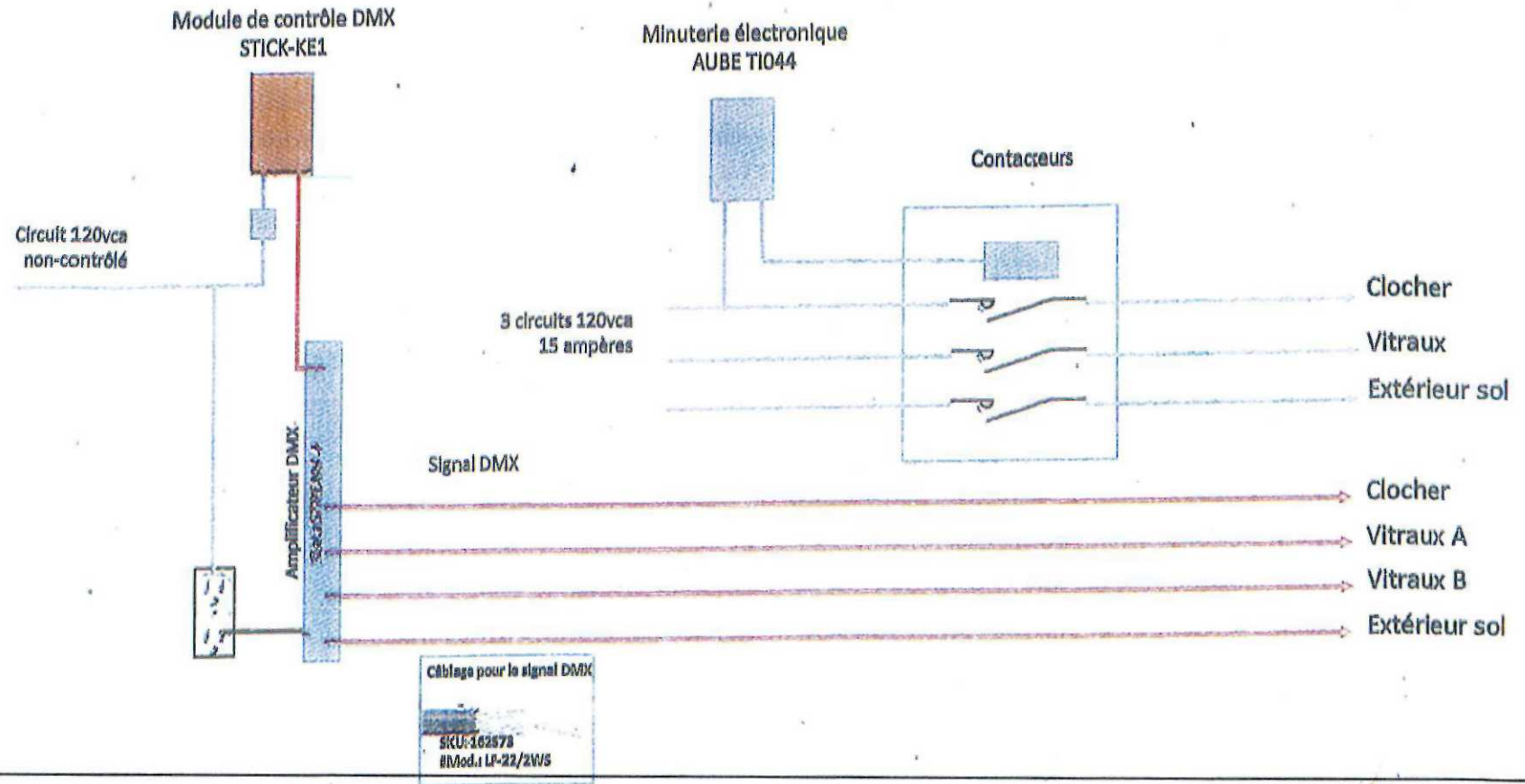
819 475-5256 / 819 394-3350

www.etudelumiere.com

info@etudelumiere.com

Schéma de connexion / CONTRÔLEUR

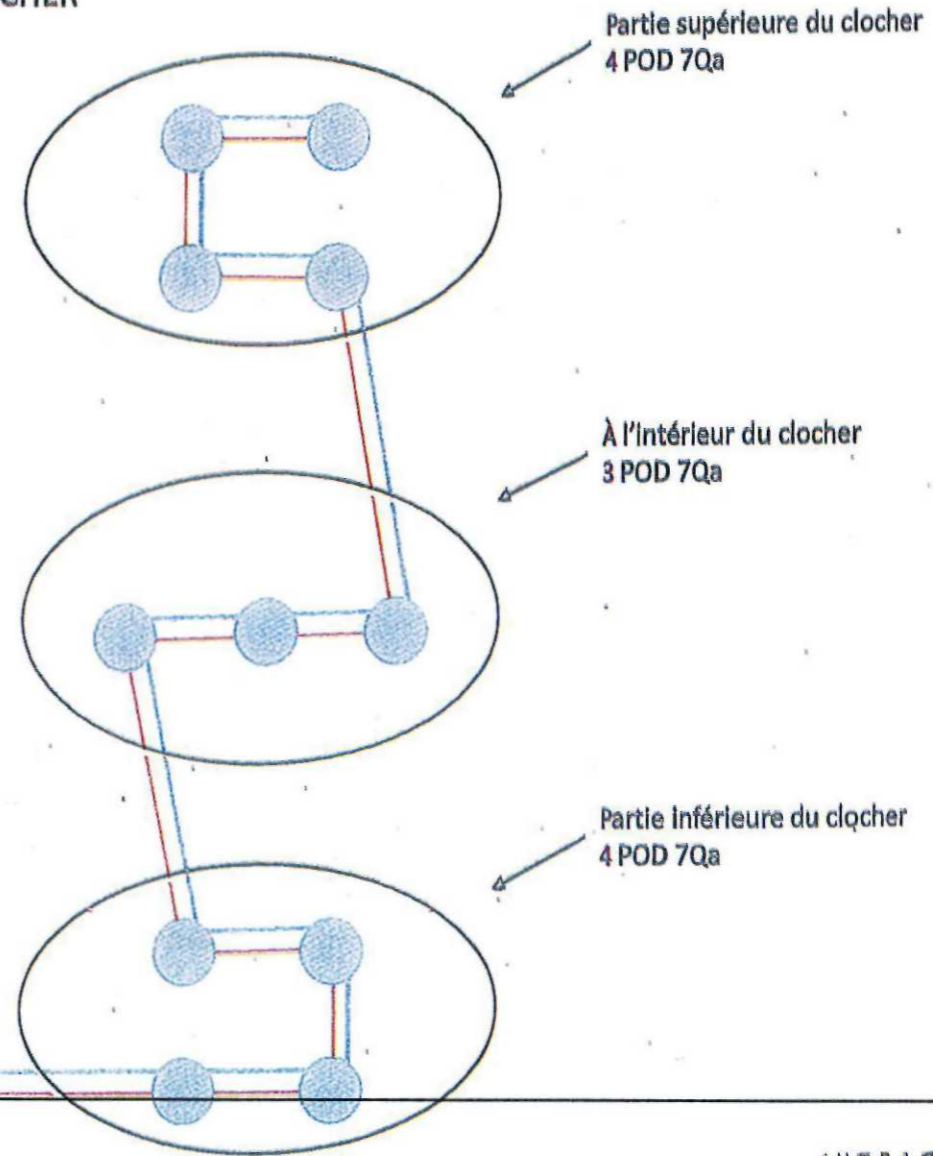
À installer au jubé dans le local situé derrière l'orgue



No de résolution
ou annotation

Schéma de connexion / LE CLOCHER

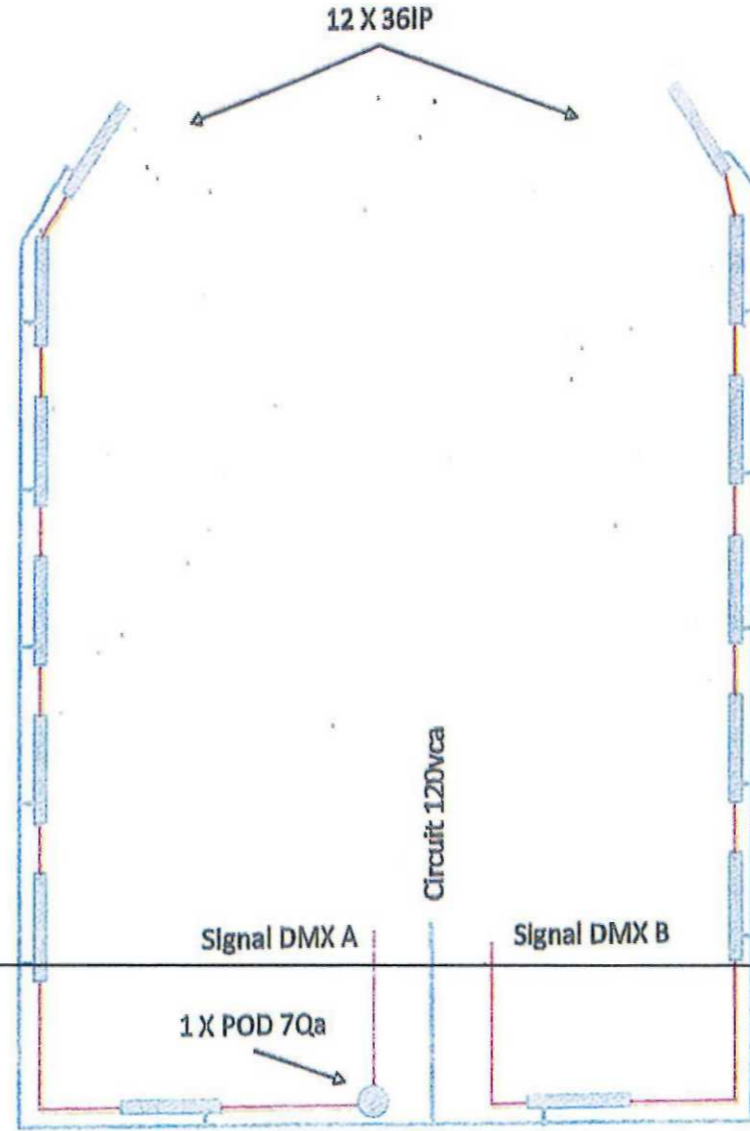
NOTE IMPORTANTE
Le signal DMX doit être
branché en série sur une
seule ligne continue.



No de résolution
ou annotation

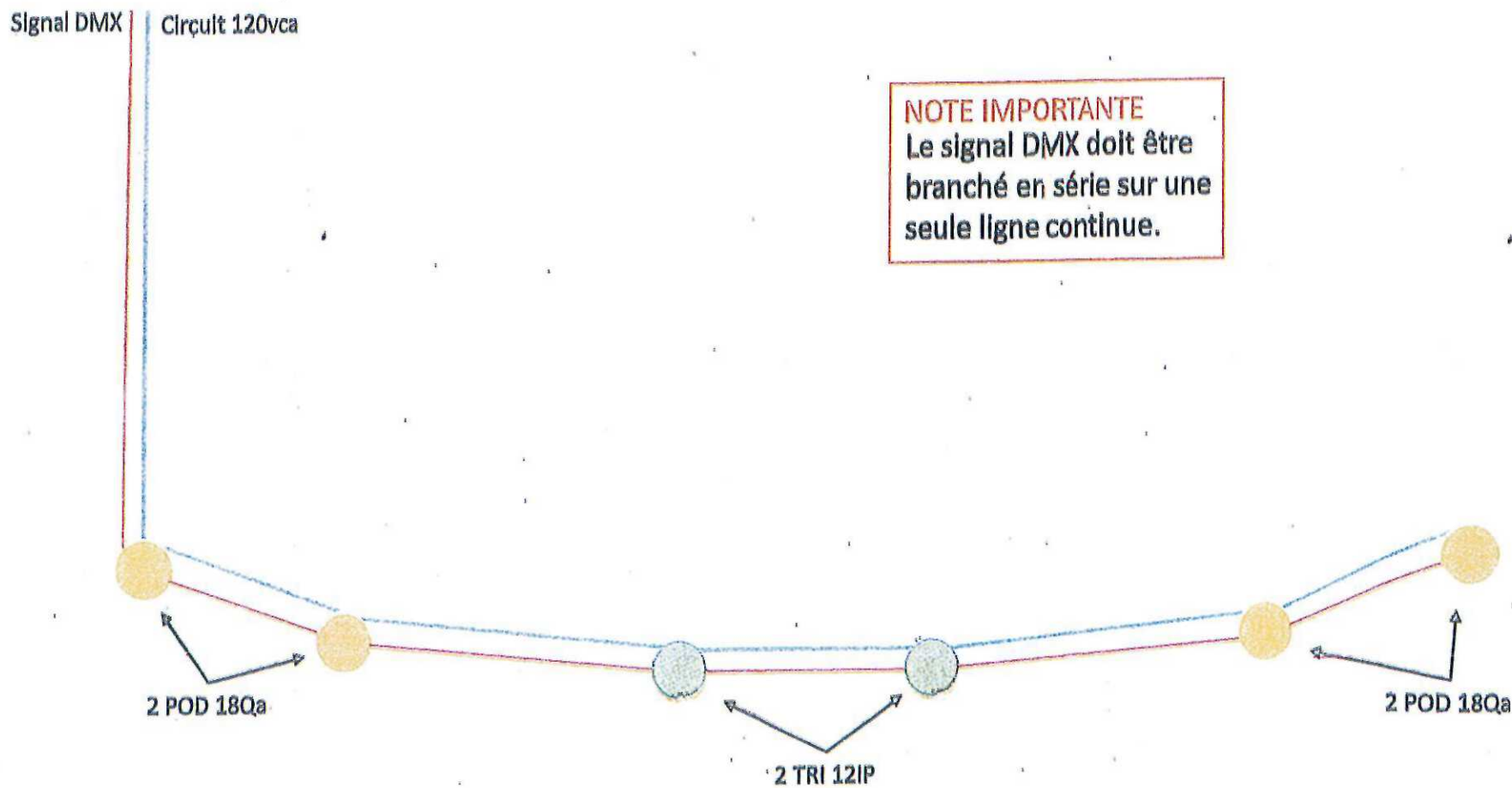
Schéma de connexion / LES VITRAUX

NOTE IMPORTANTE
Les 2 signaux DMX
doivent être branchés
en série sur des lignes
continues.



No de résolution
ou annotation

Schéma de connexion / L'EXTÉRIEUR au sol



NOTE IMPORTANTE
Le signal DMX doit être
branché en série sur une
seule ligne continue.



No de résolution
ou annotation

JUTRAS BATHALON
BUREAU D'ÉTUDE LUMIÈRE

2013, 2014, 2015

819 475-5256 / 819 394-3350

www.etudelumiere.com
info@etudelumiere.com